

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'environnement, de
l'énergie et de la mer en charge des
relations internationales sur le climat

Arrêté du **31 JAN. 2017**

portant désignation du site Natura 2000

Coteaux de Castetpugon, de Cadillon et de Lembeye

(zone spéciale de conservation)

NOR : DEVL1612878A

La ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat,

Vu la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, notamment ses articles 3 et 4 et ses annexes I et II ;

Vu la décision d'exécution (UE) 2016/2335 de la Commission du 09 décembre 2016 arrêtant une dixième actualisation de la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique atlantique ;

Vu le code de l'environnement, notamment le I et le III de l'article L. 414-1. et les articles R. 414-1, R. 414-3, R. 414-4, R. 414-6 et R. 414-7 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié relatif à la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000 ;

Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés,

Arrête :

Article 1er

Est désigné sous l'appellation « site Natura 2000 Coteaux de Castetpugon, de Cadillon et de Lembeye » (zone spéciale de conservation FR 7200779) l'espace délimité sur la carte d'assemblage au 1/100 000 et les quatre cartes au 1/25 000 ci-jointes, qui s'étend dans le département des Pyrénées-Atlantiques sur une partie du territoire des communes suivantes : Anoye, Arricau-Bordes, Burosse-Mendousse, Cadillon, Castetpugon, Castillon (Canton de Lembeye), Conchez-de-Béarn, Escurès, Lannecaube, Lasserre, Lembeye, Lespielle, Maspie-Lalonquère-Juillacq, Moncaup, Moncla, Peyrelongue-Abos, Samsons-Lion.

Article 2

La liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et flore sauvages justifiant la désignation du site Natura 2000 Coteaux de Castetpugon, de Cadillon et de Lembeye figure en annexe au présent arrêté.

Article 3

Les cartes visées à l'article 1^{er} ainsi que la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages visée à l'article 2 peuvent être consultées à la préfecture des Pyrénées-Atlantiques, dans les mairies des communes situées dans le périmètre du site, à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Nouvelle Aquitaine ainsi qu'à la direction de l'eau et de la biodiversité du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, en charge des relations internationales sur le climat.

Article 4

Le directeur de l'eau et de la biodiversité est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le **31 JAN. 2017**

Pour la ministre et par délégation :
Le directeur de l'eau et de la biodiversité,



F. MITTEAULT

Annexe

à l'arrêté de désignation du site Natura 2000
FR 7200779

Coteaux de Castetpugon, de Cadillon et de Lembeye
(zone spéciale de conservation)

Liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages justifiant
la désignation du site

1 - Liste des habitats naturels justifiant la désignation du site et figurant en annexe de l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié

- 5130 Formations à *Juniperus communis* sur landes ou pelouses calcaires
6210 Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*) (* sites d'orchidées remarquables)
6220 * Parcours substeppiques de graminées et annuelles des *Thero-Brachypodietea*
6410 Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae*)

2 - Liste des espèces de faune et flore sauvages justifiant la désignation du site et figurant en annexe de l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié

Amphibiens

Aucune espèce mentionnée

Invertébrés

- 1065 Damier de la Succise *Euphydryas aurinia*
1074 Laineuse du Prunellier *Eriogaster catax*
1083 Lucane cerf-volant *Lucanus cervus*

Mammifères

- 1303 Petit rhinolophe *Rhinolophus hipposideros*
1307 Petit Murin *Myotis blythii*
1324 Grand Murin *Myotis myotis*

Plantes

Aucune espèce mentionnée

Poissons

Aucune espèce mentionnée

Reptiles

Aucune espèce mentionnée

** Habitats ou espèces dont la protection est prioritaire au sens de la directive 92/43/CEE.*

Fait le **31 JAN. 2017**

Pour la ministre et par délégation :
Le directeur de l'eau et de la biodiversité,



F. MITTEAULT



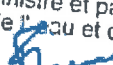
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Site Natura 2000 Coteaux de Castetpugon, de Cadillon et de Lembeye

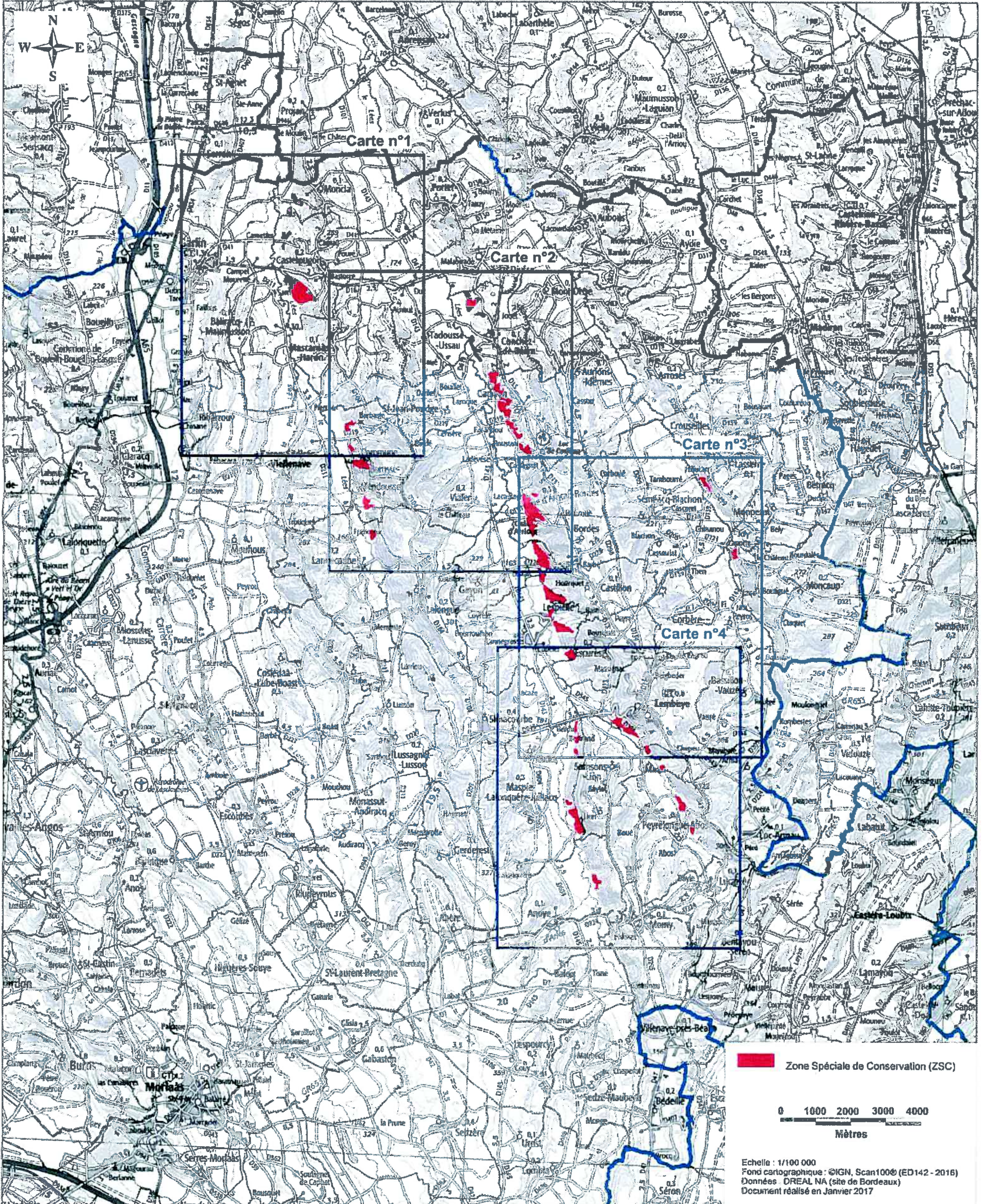
FR7200779 (Département des Pyrénées-Atlantiques, Région Nouvelle-Aquitaine)

Carte d'assemblage (fond cartographique IGN Scan100) annexée à l'arrêté de désignation de la ZSC
signé le :

Le  Pour la ministre et par délégation
directeur de l'eau et de la biodiversité

31 JAN. 2017

François MITTEAULT



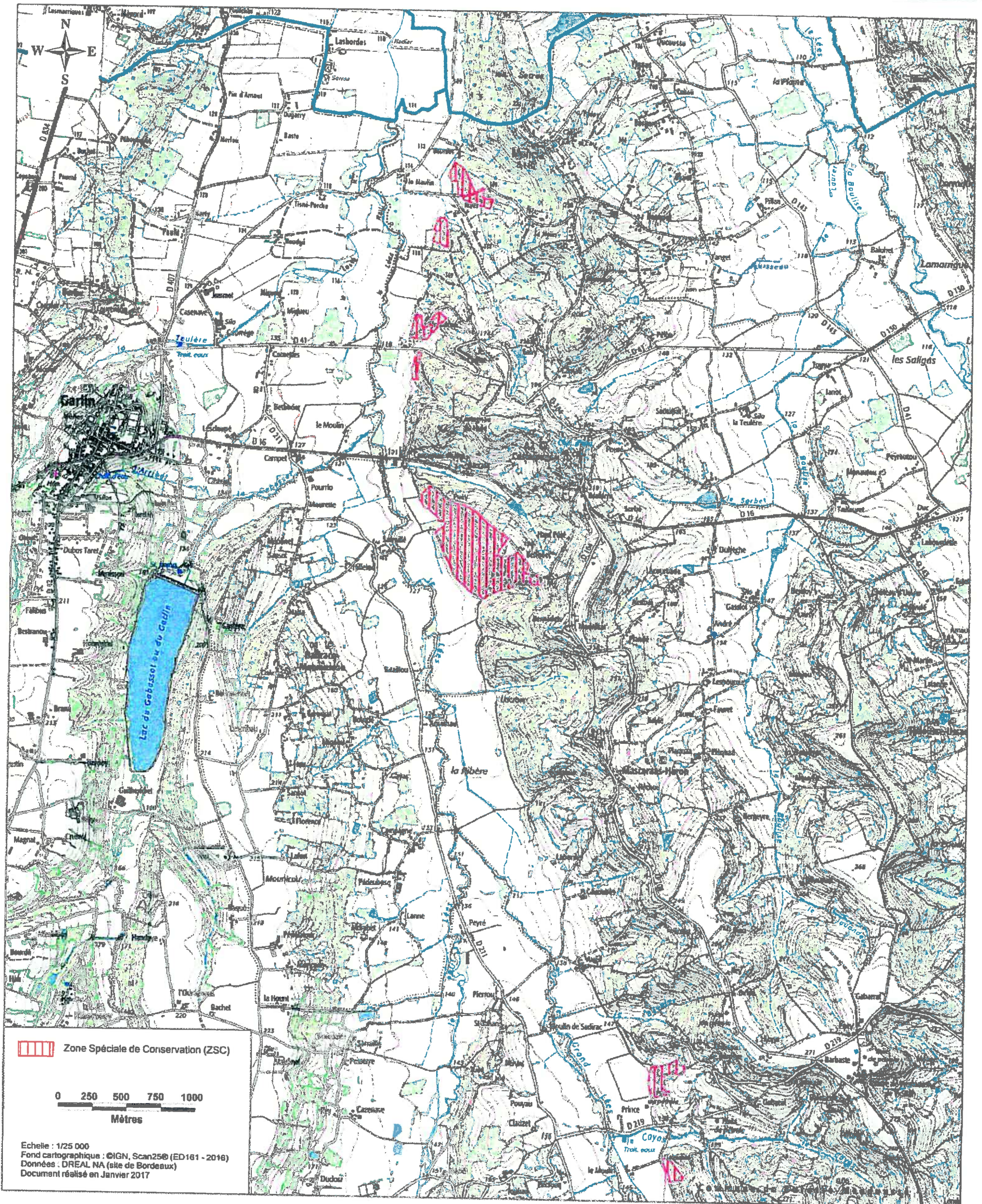


Site Natura 2000 Coteaux de Castelpugon, de Cadillon et de Lambeye

FR7200779 (Département des Pyrénées-Atlantiques, Région Nouvelle-Aquitaine)

Carte n°1/4 (fond cartographique IGN Scan25) annexée à l'arrêté de désignation de la ZSC

31 JAN. 2017



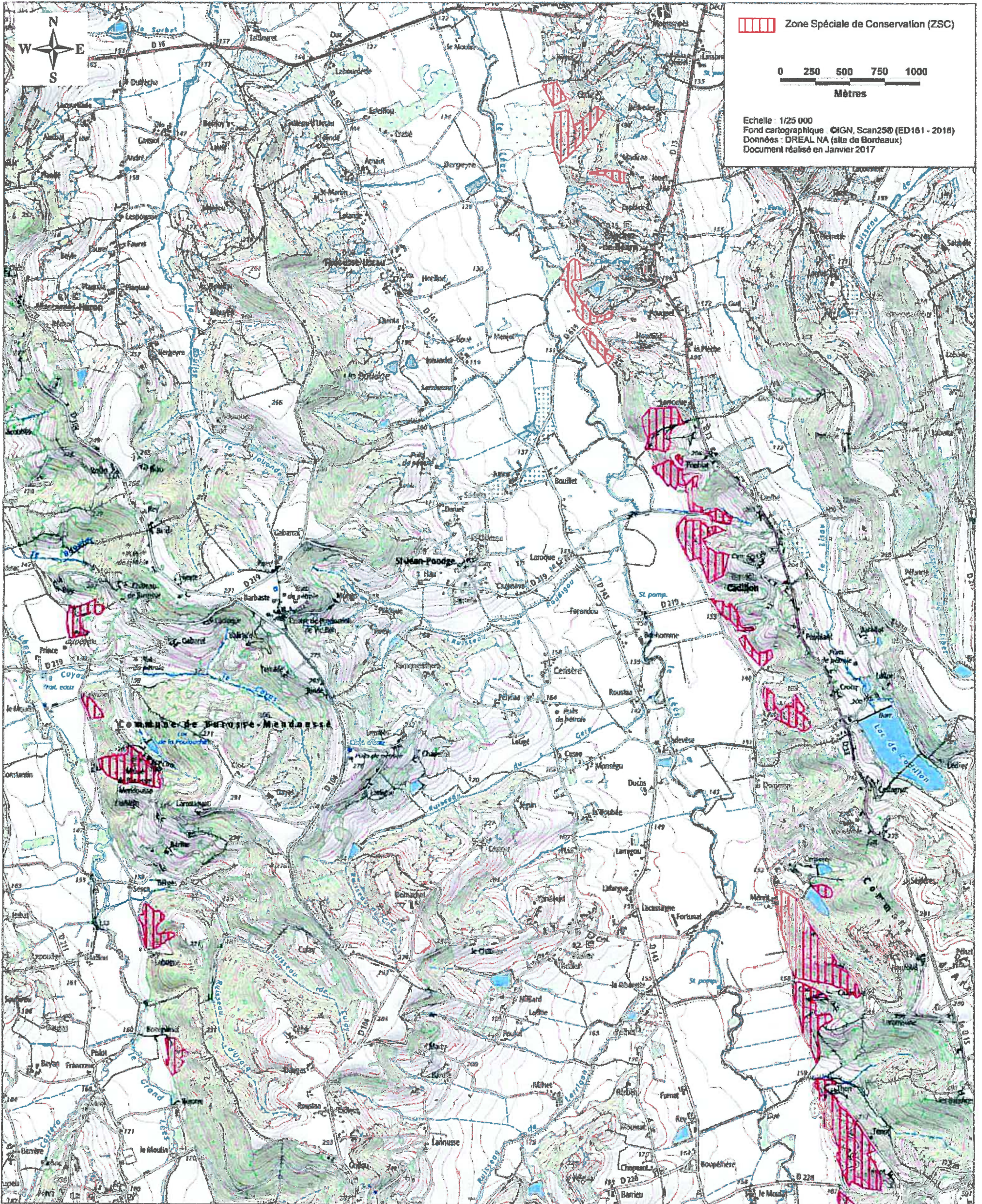


Site Natura 2000 Coteaux de Castelpugon, de Cadillon et de Lembeye

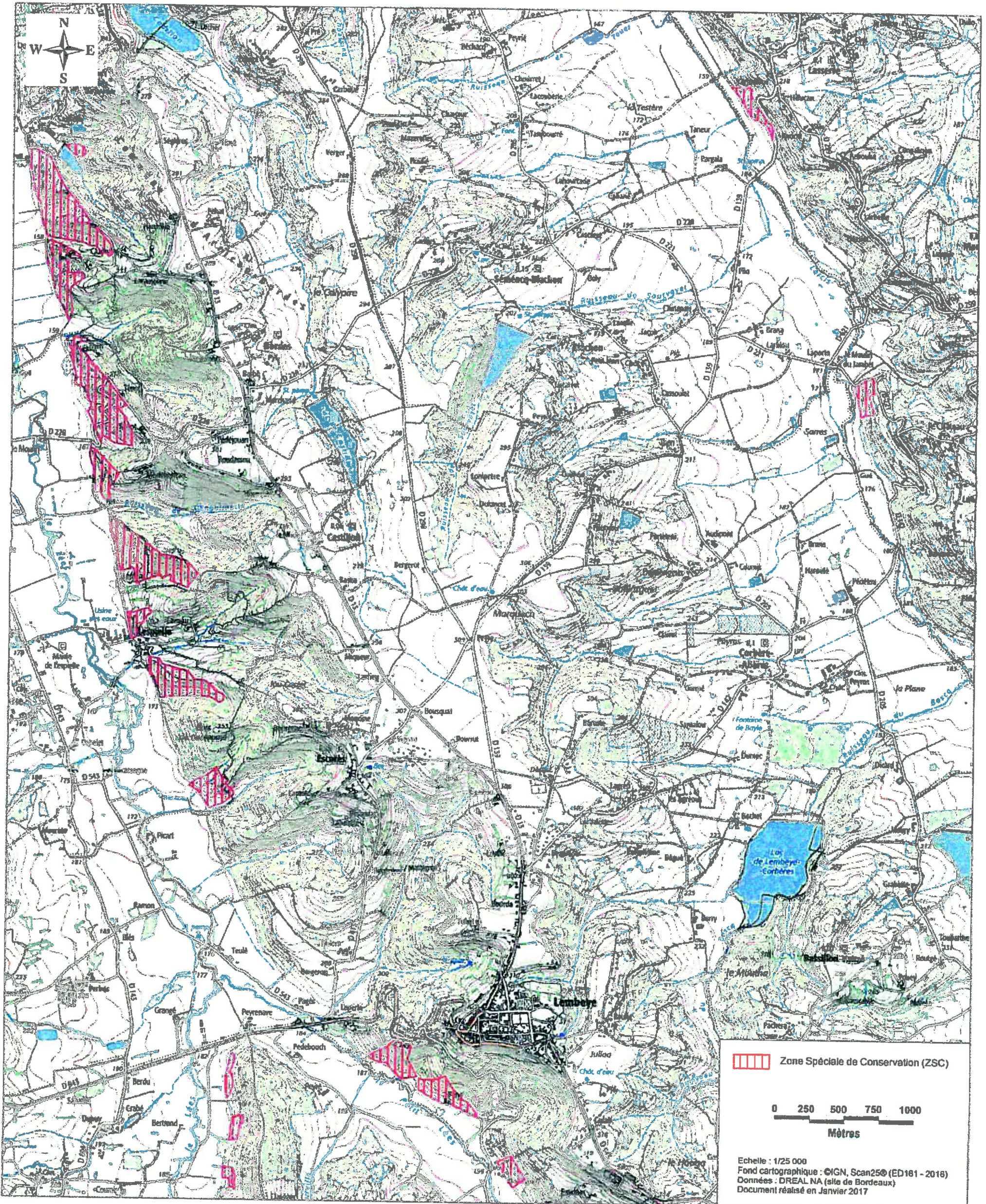
FR7200779 (Département des Pyrénées-Atlantiques, Région Nouvelle-Aquitaine)

Carte n°2/4 (fond cartographique IGN Scan25) annexée à l'arrêté de désignation de la ZSC

31 JAN. 2017



31 JAN. 2017



31 JAN. 2017

